

BOURGES

se renouvelle



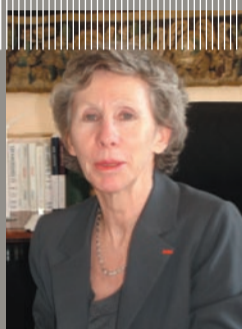
EMPLOI



mai 2011

DOSSIER

EDITO



Au niveau national en 2009, alors que le taux de chômage des 15-59 ans en France métropolitaine s'élevait à 9,2%, il montait à 18,6% dans les "zones urbaines sensibles" (ZUS). Pour ce qui concerne les jeunes, les chiffres étaient même supérieurs : 43% des jeunes hommes actifs et 37% des jeunes femmes actives vivant en ZUS étaient au chômage.

C'est dire toute l'importance de la problématique emploi dans ces quartiers. Si l'amélioration du cadre de vie est un objectif bien connu du Projet de Renouvellement Urbain de Bourges, bénéficier à l'emploi de ses habitants en est un autre à part entière.

C'est pourquoi, en contrepartie aux sommes considérables que l'Etat et les collectivités investissent sur le territoire grâce au PRU, il est demandé aux entreprises retenues de réserver une part de leurs travaux à de l'insertion professionnelle. Elles ne sont pas laissées seules : elles ont le choix entre plusieurs modalités, et sont accompagnées individuellement pour choisir et mettre en œuvre celles qui leur conviennent. Les entreprises pourront ainsi vérifier que beaucoup de personnes éloignées de l'emploi sont en mesure de travailler avec efficacité en étant bien orientées et encadrées, et contribueront à former le personnel plus qualifié dont elles ont besoin.

C'est une des conditions qui permettront d'apprécier qu'à Bourges, le Projet de Renouvellement Urbain est un véritable succès.

Catherine Delmas-Comolli
Préfet du Cher

Renouvellement urbain ou nouvelle dynamique d'intégration sociale et économique

LES SAS D'INSERTION

PRU : plusieurs filières d'insertion pour les chercheurs d'emploi

Le Projet de Renouvellement Urbain est pleinement en marche, et transforme profondément le cadre de vie des Berruyers. Si son aspect urbain est le plus visible, il a aussi vocation à créer du lien social. Fort de ses 350 millions d'euros d'investissements, il constitue une véritable aubaine de développement pour les entreprises locales du BTP, et une source d'emploi pour les habitants. L'insertion des publics en difficulté en constitue un objectif à part entière.

Les grands objectifs

Engagé depuis 2005, le Projet de Renouvellement Urbain (PRU) change de façon considérable le visage de la Ville de Bourges. De grande envergure, il figure parmi les 10 plus importants en France. Depuis l'origine, les maîtres d'ouvrage travaillant sur le PRU font en sorte que la majorité des chantiers soit confiée à des entreprises et artisans locaux, afin que le PRU ait un impact économique favorable sur le territoire. Ainsi, l'essentiel des 350 millions € d'investissements y est réinjecté. En période de crise, c'est un soutien majeur pour l'économie locale. Mais le PRU va au-delà : il a engagé des mesures particulières pour promouvoir l'insertion et la qualification professionnelle des habitants en recherche d'emploi. Ainsi, il est demandé aux entreprises de réserver globalement à de l'insertion ou de la qualification professionnelle 10 % des heures de travail générées par les chantiers, et 50 % des heures générées par les nouveaux services. Ces objectifs sont supérieurs à la moyenne nationale.

Les différentes modalités d'insertion

Pour les habitants, 4 grandes filières d'insertion sont possibles, selon leur profil : être recrutés directement en CDI, CDD, ou contrat aidé ; être recrutés en contrat de formation par alternance ; s'inscrire auprès des

structures de mise à disposition de personnel (agences d'intérim) ; s'adresser aux entreprises d'insertion (*) auxquels les entreprises et maîtres d'ouvrage sous-traitent certains marchés. Ces différentes modalités permettent d'apporter des réponses adaptées aux situations des entreprises, et au niveau de compétences ou d' "employabilité" qu'elles attendent. Points de contact : voir l'encart "Les structures par type d'insertion".

Les publics éligibles

Alors que les publics éligibles sont souvent restreints aux habitants des quartiers ZUS, les acteurs du PRU ont choisi d'ouvrir le dispositif à la ville tout entière, l'agglomération

et ses environs. Des critères de sélection sont cependant exigés : jeunes de moins de vingt-cinq ans sans qualification, personnes au chômage depuis au moins un an, bénéficiaires du RSA, seniors, travailleurs handicapés.

La méthodologie

Depuis 2006, des clauses d'insertion sont systématiquement intégrées aux différents marchés du PRU. Celles-ci apportent assurément une contrainte, mais les acteurs du PRU ont veillé à fixer des objectifs opérationnels et non pas administratifs, en les ajustant d'un marché à un autre selon son contenu technique. Surtout, ils ont veillé à ne pas laisser les entreprises et artisans se débrouiller



(*) Entreprises d'Insertion : Structures d'Insertion par l'Activité Economique dont EI (Entreprises d'Insertion) et ACI (Ateliers - Chantiers d'Insertion)

Transformer une obligation en atout pour notre société

> M. Franck Beauvallet, Eurovia

Les clauses sociales sont imposées dans le cadre des marchés du PRU. Elles nous permettent de transformer une obligation en atout pour notre société... de trouver des profils qui sont bénéfiques à notre entreprise. Nous avons pu ainsi embaucher un dessinateur pour répondre aux prestations liées au marché que nous traitons. Nous lui avons proposé un CDD de douze mois, il s'agit d'une création de poste pour pouvoir faire face à une hausse de notre activité. S'il fait ses preuves et si notre activité est porteuse, cela débouchera sûrement sur un CDI. Les clauses sociales sont une bonne chose à condition que nous puissions disposer de compétences en adéquation avec nos besoins.



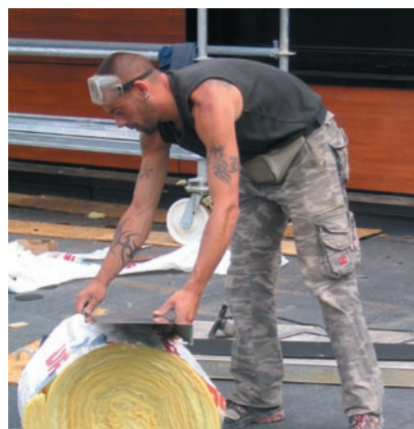


seuls mais au contraire à leur apporter une aide, pour choisir le type d'insertion le mieux adapté à leur situation, orienter vers eux des profils adéquats, et les aider à mettre en œuvre leurs engagements.

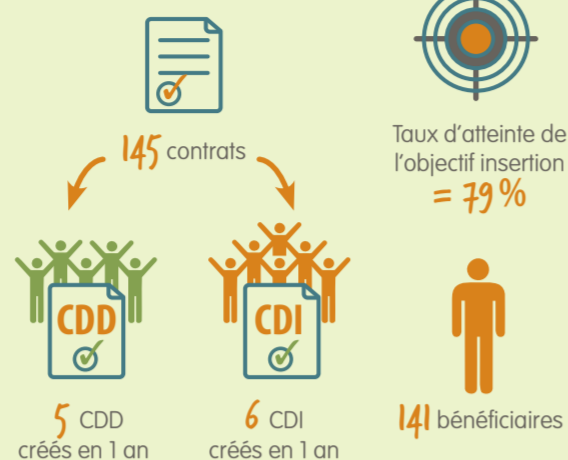
Le partenariat, la coordination

L'insertion professionnelle est un sujet complexe faisant intervenir de très nombreux acteurs : les entreprises et les artisans, qui créent l'emploi ; les structures et entreprises d'insertion, qui orientent les demandeurs vers les entreprises, et peuvent aussi proposer à la fois du travail et de la formation ; les maîtres d'ouvrage, qui gèrent les marchés et contribuent à faire fonctionner l'économie locale. Organiser et coordonner l'ensemble

des actions à conduire est donc absolument nécessaire. Depuis 2008, le Groupement d'Intérêt Public (GIP) qui dirige le PRU s'est vu confier une mission pour piloter l'insertion professionnelle. Prioritairement, cette mission consiste à apporter un support opérationnel aux entreprises, et à coordonner les différentes structures d'insertion. Elle consiste également à apporter une aide méthodologique aux maîtres d'ouvrage pour faire évoluer leurs clauses d'insertion, et à évaluer les résultats obtenus au profit de tous.



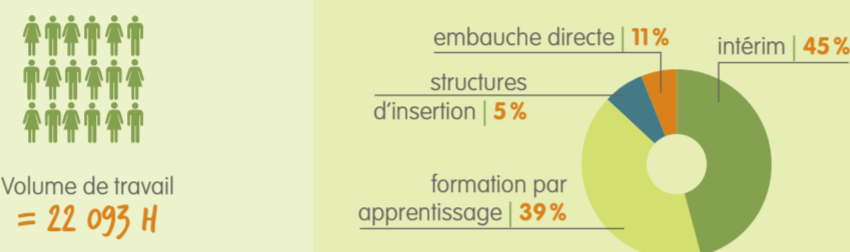
> LES MARCHÉS SOLDÉS



Taux d'atteinte de l'objectif insertion = 79%

> Grâce au dialogue et à l'application de règles plus claires, les actions entreprises, et renforcées depuis 2010, commencent à porter leurs fruits. Sur les marchés évalués à ce jour, l'objectif d'insertion est atteint à 79 %. 141 demandeurs d'emplois ont bénéficié d'un des 145 contrats passés. Trois corps de métier semblent poser problème : cloisons-isolation-plâtrerie, gros-œuvre et revêtements de sols souples et carrelés

> LES MODES D'INSERTION



Volume de travail = 22 093 H

LES ACTEURS PUBLICS PAR TYPE D'INSERTION :

> L'embauche directe (ED) via des contrats pérennes (CDD, CDI, CIE ou CI-RMA) :

- **Pôle Emploi**
Tél. 39 49
- **Mission Locale pour l'Emploi** (pour les publics de moins de 25 ans)
Tél. 02 48 65 39 97
- **Cap Entreprise** (pour les publics de plus de 25 ans)
Tél. 02 48 23 07 47
- **Conseil Général du Cher** (pour les bénéficiaires du RSA)
Tél. 02 48 25 24 21
- **Prométhée** (pour les publics en situation de handicap)
Tél. 02 48 67 51 51

> Les groupements d'employeurs :

- **GE Alise BTP**
Tél. 02 48 75 06 60
- > Les SIAE (Structures d'Insertion par l'Activité Economique) :
- **Bourges Agglo Services (Régie de quartier + ACI)**
Tél. 02 48 70 00 03
- **Entraide du Bassin d'Emploi (ACI)**
Tél. 02 48 58 07 54
- **Entraide Berruyère (ACI)**
Tél. 02 48 65 31 93
- **Relais (ACI)**
Tél. 02 48 65 67 03
- **SIAEP 18 (EI)**
Tél. 02 48 76 59 11



“ Nous devons faire quelque chose

> Ellen Nérault - Entreprise Nérault (Peinture et ravalement)

J'ai découvert les clauses sociales avec le PRU. Elles sont contraignantes pour une petite entreprise de 10 salariés comme la nôtre. Aujourd'hui, les marchés pratiquent souvent la politique du moins offrant, les prix sont très tirés et nous devons être performants. Or en insertion, nous ne trouvons pas toujours des personnes qualifiées... Pour répondre aux exigences du PRU, nous passons par l'Entraide Travail Temporaire

qui nous accompagne bien. Grâce à cette structure d'intérim d'insertion nous avons pu embaucher un jeune d'abord en intérim puis en CDI. L'insertion demande du temps, de la patience et beaucoup d'investissement aux entrepreneurs. Il est vrai que nous devons faire quelque chose, mais il faut que toutes les entreprises soient sur le même pied d'égalité face aux clauses sociales.

“...la prise en compte de l'emploi est un facteur qui contribue à l'attractivité de la Ville



> Sébastien Delmaire, chargé de relations professionnelles, GIP Renouvellement urbain de Bourges

En quoi le PRU peut-il avoir une influence sur l'emploi ?

Avec le PRU, l'État et la Ville mettent en œuvre un projet qui profite plus particulièrement aux habitants sans emploi. Pour chaque chantier, les maîtres d'ouvrage ont adapté la commande publique à l'insertion et à la qualification professionnelle. Sur le plan national, il est exigé des entreprises qu'elles réservent aux demandeurs d'emplois 5 % des heures travaillées sur les chantiers en s'appuyant sur les différents outils proposés par le code des marchés publics. Le PRU de Bourges s'est fixé un objectif de 10 %, soit deux fois plus que l'objectif national. Mais, pour qu'il soit plus cohérent avec la technicité des métiers pratiqués, ce pourcentage a été modulé. Il varie de 0 % à 20 % selon les métiers. En plus du nouveau paysage urbain en adéquation avec les attentes des habitants, la prise en compte de l'emploi est un facteur qui contribue à l'attractivité de la Ville et de tous ses quartiers.

Comment ont réagi les protagonistes ?

Les réactions étaient partagées voire opposées... Ceux qui passent commande aux entreprises du bâtiment, les donneurs d'ordre dont les principaux Bourges Habitat, la SA Jacques Cœur et la Mairie, étaient au départ plutôt réticents estimant les procédures trop compliquées. Mais à force de dialogue et surtout d'assistance, les acteurs opérationnels se sont acclimatés aux clauses sociales...

“L'accompagnement leur apporte, désormais, un véritable appui pour la pérennisation et la recherche de leur main d'œuvre, une offre plus adaptée de formations et leur développement économique...”



Et les entreprises ?

Elles y ont vu une contrainte supplémentaire que la collectivité leur imposait. Après explication, proposition de candidats qui tiennent la route et premiers résultats encourageants, elles ont commencé à comprendre l'intérêt des clauses sociales. L'accompagnement leur apporte, désormais, un véritable appui pour la pérennisation et la recherche de leur main d'œuvre, une offre plus adaptée de formations et leur développement économique grâce notamment à l'intégration de nouvelles technologies de construction. Les partenaires de l'emploi et de la formation ont été déçus par les répercussions médiocres des lancements des premiers chantiers sur l'emploi. Chacun tâtonnant dans l'application des clauses sociales, les entreprises ont peut-être répondu en partie aux objectifs mais rien n'a permis de mesurer les effets, en l'absence d'une évaluation suffisamment fiable.

Ce qui a conduit à maintes reprises au remaniement de la rédaction et du suivi des clauses sociales. Les partenaires commencent enfin à vraiment apprécier les effets du PRU dans les positionnements des publics concernés vers les entreprises du bâtiment.

Qu'en est-il des emplois créés ?

Il a d'abord fallu déterminer une méthodologie de comptage des heures qui permette et à l'entreprise et au bénéficiaire de s'y retrouver : par exemple, le cumul des heures de plusieurs chantiers sur lesquels intervient une entreprise doit favoriser la pérennisation des contrats et de la formation et faire en sorte que l'objectif, supérieur à Bourges par rapport aux exigences nationales, puisse profiter à un public basé sur le territoire mais pas uniquement en zone urbaine sensible.

Les clauses sociales sont intéressantes

> Xavier Bensac, entreprise Boireau

Nous intégrons les demandeurs d'emplois à travers différentes formules. Nous travaillons avec l'association La Charmille de Vierzon et Bourges. Nous passons par des groupements d'entreprises tels que le GE ALIZE qui recrutent et forment sur le long terme des personnes qui ont des problèmes d'insertion. Nous avons aussi recours à Pôle Emploi et aux agences d'intérim... Les clauses sociales sont intéressantes mais il nous faut des employés formés et qualifiés quand les métiers sont très techniques. Nous pouvons solliciter les groupements

d'employeurs pour les formations lourdes mais il faut des personnes qui s'engagent dans la durée en acceptant d'être encadrés. Malheureusement ce n'est pas évident. Nous ne sommes pas une entreprise d'insertion et ne pouvons assurer l'intégration sociale pour les personnes trop éloignées de l'emploi, ce qui est le savoir faire des structures d'insertion par l'activité économique. Dans le cadre de l'externalisation des prestations, nous favorisons l'accès au secteur protégé et adapté comme l'ESAT de Vierzon des PEP 18 du Cher. Nous essayons de mettre en œuvre une démarche qui réponde à la responsabilité sociale des entreprises.

“ Je souhaite que beaucoup bénéficient de ces initiatives



> Darcey Apani est aujourd'hui dessinateur chez Eurovia, après un parcours marqué par de nombreux petits boulots. Il revient sur son vécu, du Congo à Bourges.

2002 et réussis le diplôme de dessinateur et mètreur en Bâtiment. Je suis inscrit en 2003-2004 à l'IUT de Cergy-Pontoise en région parisienne. Mon fils naît à ce moment, je me vois donc obligé d'arrêter mes études pour subvenir aux besoins de la petite famille. C'est la ronde des petits boulots : enquêteur, appariteur... J'arrive à Bourges où résidait une partie de ma famille fin 2006. Je travaille quelques mois comme agent de sécurité pour différentes entreprises. Trois ans plus tard, je suis en formation à l'AFPA du Mans pour apprendre à maîtriser un logiciel de dessin du bâtiment.

Comment s'est passée votre recherche d'emploi avant le PRU ?

Comme pour tout le monde, ma recherche consiste en l'envoi de CV aux entreprises, l'inscription à Pôle Emploi et toutes les agences intérim de la ville. Une association d'insertion professionnelle et sociale, Mosaïque du Cher - aujourd'hui malheureusement disparue -, me permet de rencontrer beaucoup de personnes et de recueillir des informa-

tions sur d'autres structures du même type. C'est ainsi que je rencontre CAP entreprise et des personnes remarquables comme Mme Ducret et M. Lasne. Grâce à leur aide, je suis embauché chez Eurovia.

Quelles fonctions occupez-vous chez Eurovia aujourd'hui ?

Je suis employé comme aide mètreur, dans un premier temps, je fais ce que je maîtrise le mieux : le dessin en voire et réseaux divers ; je serai progressivement amené à assister le géomètre et à faire du métré.

Que pensez-vous des actions du PRU en faveur de l'emploi à Bourges ?

Ces actions sont très louables, elles méritent d'être encouragées et poursuivies. Je souhaite que beaucoup, comme moi, bénéficient de toutes ces initiatives. Je tiens à remercier particulièrement le personnel de Cap entreprise, le Conseil général du Cher, Mosaïque du Cher même si elle n'existe plus, ainsi que toutes les personnes qui œuvrent pour trouver du travail aux autres.

Poursuivre le travail de fond

Les résultats encourageants incitent les partenaires à poursuivre ces actions, à définir des axes de travail pertinents pour atteindre les objectifs du PRU et surtout à utiliser ce Projet de Renouvellement Urbain comme levier pour une remise en question régulière des politiques de l'emploi et de la formation ; afin de les rendre toujours plus efficaces. Il entend entre autres :

- Initier le développement de réseaux de coopération entre entreprises de droit privé et entreprises d'insertion
- Mieux promouvoir les structures d'insertion en généralisant le recours aux marchés d'insertion à tous les maîtres d'ouvrage sur les prestations qu'elles savent prendre en charge : entretien, peinture/ revêtements de sol et espaces verts

Le partenariat mis en place favorise une meilleure articulation des actions, des services et des organismes partenaires au sein du PRU. Grâce à l'information et à l'accompagnement des entreprises, les clauses sociales sont mieux acceptées. Des progrès sont néanmoins possibles et nécessaires pour amplifier la dynamique d'insertion.

- Renforcer le partenariat avec les structures de formation afin de rendre plus efficace l'offre et la demande de formation
- Accentuer les initiatives de rencontres entre publics et entrepreneurs (job dating, sensibilisation aux métiers en tension, ...)

“Les évaluations faites incitent le GIP à poursuivre ses actions et à définir des axes de travail pertinents pour atteindre les objectifs du PRU...”



> Chantier confié à la Régie de Quartier (nettoyage & peinture)



- Rendre plus efficace les orientations de publics vers des offres repérées
- Renforcer le travail collectif pour sensibiliser, préparer et orienter au mieux les publics de l'insertion
- Mettre en œuvre l'application effective des pénalités financières statuées au cas par cas, par entreprise.

Favoriser le retour durable à la vie active

> Nadine Ducret, Cap Entreprise

Quelle est la mission principale de Cap Entreprise ?

Cap Entreprise est un service de l'association La Charmille à Bourges qui favorise l'emploi pérenne de son public-cible. Nous nous intéressons aux demandeurs d'emploi sans véritable bagage scolaire, sans diplôme, les personnes illettrées ou qui subissent les barrières de la langue.

Concrètement comment procédez-vous ?

Nous allons à la rencontre du réseau d'entreprises locales pour leur proposer des candidats susceptibles de les intéresser. Nous analysons les aptitudes qui leur sont nécessaires, nous les rencontrons et leur proposons des compétences. L'idée est de faire du demandeur d'emploi un demandeur et non un postulant. Nous recherchons l'adéquation entre le candidat et les besoins en poste de première qualification de l'entreprise. Nous faisons en sorte que le candidat soit reçu sur le poste de travail pour voir s'il correspond à l'emploi à pourvoir. Cela permet de ne pas surqualifier le poste... Après embauche, nous accompagnons l'entreprise locale et le candidat en définissant un calendrier d'intégration afin de favoriser la réussite. La période d'essai d'un à trois mois doit être active et apprenante, c'est pourquoi nous insistons auprès de l'entreprise pour qu'elle forme le salarié en interne.

Quels sont vos prescripteurs ?

Nous avons différents partenaires tels que la Mission Locale pour les moins de 26 ans, les Points Rencontres Jeunes, les centres médico-sociaux via les TSI, Pôle Emploi, le PRU de Bourges, les cellules de prévention jeunesse, l'EPIDE, le Conseil général du Cher, la Région Centre, les professionnels de la formation continue et de l'insertion et l'armée.

Quel regard portez-vous sur le PRU ?

Le PRU s'intéresse essentiellement aux quartiers sensibles de la ville. Or, refaire les maisons ne sert à rien si nous ne donnons pas une identité économique aux personnes en difficultés qui y vivent. Il est évident que nous devons être acteurs du PRU tout comme nous participons au Contrat urbain de cohésion sociale de la Ville. Nous nous déplaçons, nous rencontrons les personnes en difficultés pour désenclaver les quartiers par l'emploi. Nous intervenons pour valoriser le travail auprès de ces personnes...

Le PRU réunit différents partenaires qui partagent un même objectif : travailler pour les quartiers sensibles et favoriser le retour durable des demandeurs d'emplois à la vie active.

Les clauses sociales sont nécessaires selon vous...

Ce serait un non-sens de ne pas inclure les clauses sociales dans le PRU. Il faut aller vers les publics des quartiers sensibles pour les aider à s'en sortir. Ils doivent être acteurs dans la vie de leurs quartiers et acteurs de la vie de la Cité. Les clauses permettent d'avancer ; l'an passé, grâce à elles, il y a eu trois embauches en CDI dans le bâtiment et un CDD de douze mois ; en 2009, c'est un CDD à temps complet de douze mois. À travers les actions entreprises, nous pérennisons le travail de l'intégration.



> Entretien avec Marie Magasson – Entraide Travail Temporaire

Qu'est-ce que l'Entraide Travail Temporaire ?

Nous sommes une agence de travail temporaire en SARL, nous faisons de l'intérim d'insertion. Notre structure est agréée par la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) pour l'insertion par l'activité économique.

Quel public ciblez-vous ?

L'Entraide Travail Temporaire place en entreprise des demandeurs d'emploi au chômage depuis plus d'un an, des seniors en difficulté, des jeunes de moins de 26 ans qui habitent dans les zones urbaines sensibles. Nous sommes d'ailleurs implantés au cœur de ces quartiers.

Quel accompagnement proposez-vous aux personnes placées ?

Nous les accompagnons effectivement vers l'emploi et nous mettons en place avec eux un suivi social et professionnel. Par exemple, lorsqu'il s'agit d'une première mission, nous faisons l'entretien d'embauche, nous les présentons à l'entreprise utilisatrice, nous les rencontrons par la suite avec le responsable de l'entreprise pour évoquer les problèmes et les difficultés qu'ils rencontrent dans et hors l'entreprise. S'ils ne peuvent se déplacer pour aller travailler, nous essayons de leur trouver un moyen de transport. Nous recherchons des solutions pour aplanir les difficultés. Il en va de même

“ Permettre aux demandeurs d'emploi de s'intégrer dans la durée ”

pour leurs soucis de logements. Nous pouvons aussi les orienter vers des organismes de micro crédit social afin de leur procurer une aide. Nous accompagnons aussi les entreprises et les conseillons lors du suivi des personnes qu'elles accueillent. L'objectif est de permettre aux demandeurs d'emploi de s'intégrer dans la durée.

Que représentent le PRU et les clauses sociales pour une structure comme la vôtre ?

Les marchés publics incluent des clauses sociales et notre structure ne place pratiquement que des personnes éligibles aux contrats d'insertion du PRU et agréés par Pôle Emploi. Les entreprises qui passent par nous peuvent tenir les engagements pris lors de l'obtention de marchés. Pour nous, l'insertion professionnelle dans le cadre du PRU représente 30 % de notre chiffre d'affaires, c'est une opportunité de développement pour notre structure.



POUR EN SAVOIR PLUS

GIP Renouvellement urbain de Bourges
> Sébastien Delmaire
tél. 02 48 27 58 60

Les barnums "renouvellement urbain" du GIP :
1 marché par mois > Chancellerie
1 marché par mois > Gibjoncs
Pour connaître les dates : 02 48 27 58 60